



# MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

mail: mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

## **Règlement intérieur de l'aire naturelle de camping du Falgoux**

Le présent règlement a pour but de faciliter la pratique du camping de plein air, de veiller à l'hygiène et à la propreté, d'assurer la tranquillité de chacun. Le simple fait de séjourner dans l'aire naturelle de camping entraîne l'acceptation tacite de ce règlement. Dans son propre intérêt chaque campeur voudra donc bien se conformer aux dispositions prévues ci-après.

### **Formalités d'entrée**

Pensez à accomplir les formalités d'admission (remplir un bulletin d'inscription). L'aire de camping est ouverte à tous les campeurs dans la mesure de la place disponible. Les jeunes gens en dessous de 16 ans ne sont acceptés que s'ils sont accompagnés d'un adulte pouvant répondre de leurs actes ou porteurs d'une autorisation écrite de leur représentant légal.

### **Installations**

Le campeur n'a droit d'occuper que la surface qui lui est attribuée. Les clôtures de tout genre, l'utilisation d'étendage pour la lessive, les modifications de la nature du sol, l'aménagement de jardinets ainsi que toutes autres installations fixes ne sont pas autorisées.

### **Hygiène et propreté**

Il est interdit de jeter des déchets, quels qu'ils soient, ailleurs que dans les containers prévus à cet effet. Il est également interdit de déverser des eaux usées à même le sol. En raison de la pollution, les puits perdus et le déversement à grande eau ne sont pas tolérés. Tout lavage ou nettoyage de véhicules sous n'importe quelle forme n'est pas autorisé. Les sanitaires seront fermés de 11h à 12h30 pour permettre le nettoyage complet de ceux-ci. Les animaux doivent être attachés en laisse en tout temps.

### **Dommages**

Les campeurs et les visiteurs répondent de tout dommage causé volontairement ou par négligence. La responsabilité s'étend notamment sur tout dommage qui résulte de l'infraction aux règlements. La mairie ne répond pas des vols, pertes et dommages dont pourraient être victimes les campeurs qui y séjournent ou ceux qui s'y trouvent pour quelque raison que ce soit. Les dommages causés en cas de force majeure seront à la charge du campeur ou du visiteur. L'utilisation du matériel et des installations, mis à disposition, ne saurait, en aucun cas, engager la responsabilité de l'aire naturelle du Falgoux.

### **Mesures d'ordre et de tranquillité**

Les usagers de l'aire naturelle de camping de Le Falgoux sont instamment priés d'éviter tous bruits, afin de ne pas gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés de manière à ne pas être audibles en dehors de la tente ou de la caravane. Les portières des coffres et des véhicules doivent être fermées aussi discrètement que possible. De 23h00 à 07h00 règne la tranquillité nocturne.

### **Circulation des véhicules**

La circulation des véhicules est limitée à 10 km/h, les véhicules doivent être stationnés « prêt au départ ».

**Merci de votre compréhension et bon séjour**

